



Communiqué de presse
4 octobre 2021

Reportage sur les Ehpad diffusé sur France 3 par le magazine « Pièces à conviction »

Korian salue les conclusions du Comité d'éthique de France Télévision

Le groupe Korian prend note avec satisfaction de l'avis en date du 9 juin 2021, rendu public le 30 septembre 2021, par le Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de France Télévisions au sujet du magazine « Pièces à Conviction » intitulé « Que se passe-t-il vraiment dans les EHPAD ? » diffusé le 18 novembre 2020 sur France 3.

Au terme d'une analyse approfondie et contradictoire, « il est apparu au Comité que le sujet de ce Pièces à conviction - décrire le plus objectivement et le plus factuellement possible ce qui s'est vraiment passé dans les EHPAD - n'était pas traité de la même façon selon que les faits se déroulaient dans des établissements associatifs, publics ou privés ».

De plus, le Comité d'éthique a jugé « discutables » certains reproches adressés au groupe Korian : « par exemple, sur le reproche fait au Groupe Korian de ne pas communiquer sur le chiffre des décès, il apparaît que la PDG du Groupe l'a fait dès le 10 avril 2020 dans le cadre d'une interview ».

Il relève que, dans ces conditions, « la présentation de la situation d'établissements du Groupe Korian peut apparaître particulièrement à charge, sans que l'on soit véritablement en mesure de déterminer si leur organisation méritait qu'ils soient singularisés de la sorte ».

Tout au long de la crise Covid et des vagues épidémiques successives qui ont touché la France, le groupe Korian a toujours communiqué en toute transparence, au mieux de ses connaissances sur l'avancée de l'épidémie et en se conformant aux instructions délivrées par les autorités publiques.

Depuis le mois d'avril 2020, Korian est le seul opérateur du secteur en France à publier chaque semaine un bilan de situation indiquant de façon précise la situation épidémique dans son réseau d'établissements, ainsi que les mesures de protection déployées et le taux de vaccination des résidents et employés. Il répond par ailleurs à toute demande précise de journalistes sur la situation particulière de chaque établissement.

Lors de la première vague d'une crise pandémique sans précédent, particulièrement brutale pour tous, et alors que ses équipes étaient pleinement mobilisées pour sauver le plus de vies possibles, parvenir à informer de manière fiable et immédiate chacune des

personnes concernées était un défi d'ampleur. Dans un tel contexte inédit, il n'a pas toujours été possible d'informer tous les proches des personnes touchées aussi vite que nous l'aurions souhaité, ce pour quoi nous les avons priés d'accepter nos excuses.

Mais à aucun moment le groupe Korian n'a cherché à dissimuler la moindre information comme les journalistes de « Pièces à conviction » l'ont laissé entendre à tort à partir des déclarations fallacieuses d'un délégué syndical.

« Le groupe Korian respecte totalement le travail des journalistes et aurait aimé, en l'état, que l'engagement de ses équipes, dévouées jour et nuit au plus fort de cette crise, soit lui aussi reconnu avec objectivité par Pièces à conviction », déclare Jean-Marc Plantade, directeur de la communication du groupe Korian. « Le Comité d'éthique de France Télévisions, que je remercie de m'avoir auditionné, rétablit les faits à leur juste proportion. »

À propos de Korian

Korian, premier groupe européen de soin au service des personnes âgées et fragiles
www.korian.com

Contacts médias :

Jean-Marc Plantade
Directeur de la communication
Tél. : 07 62 90 32 58
jean-marc.plantade@korian.fr

Cyrille Lachèvre
Directeur adjoint des relations presse
Tél. : 07 61 53 54 86
cyrille.lachevre@korian.fr

Marjorie Castoriadis
Responsable relations médias
Tél. : 07 63 59 88 81
Marjorie.castoriadis@korian.fr